

I.D.E.A

**Fondation en faveur des apprentis
et étudiants de la Vallée de Joux**

Comptes 2010

Fondation IDEA Vallée de Joux

(Indemnités de Déplacement et Résidence en faveur des Etudiants et Apprentis de la Vallée de Joux)

ANNEE 2010 – RAPPORT ANNUEL

But de la Fondation: Octroi d'indemnités de transports ou de logements aux étudiants et apprentis devant se déplacer ou prendre un logement en dehors de la Vallée de Joux pour accomplir leurs études ou leurs apprentissages, pour autant qu'ils en fassent la demande au Greffe municipal de leur Commune.

- Aux membres des autorités des 3 Communes de la Vallée de Joux
- Aux membres de la Société Industrielle et Commerciale SIC, Vallée de Joux
- Au Comité de la Fondation Paul-Edouard Piguet
- Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le 45^{ème} rapport annuel relatant l'activité de la Fondation.

Evolution de l'IDEA

L'année 2010 fut particulièrement bien remplie et favorable pour notre Fondation.

Tout d'abord, nous avons renouvelé et pérennisé à long terme le soutien que nous accordons depuis 2006 la Fondation Paul-Edouard Piguet (PEP) et qui nous a permis de doubler l'aide que nous apportons année après année aux jeunes de la Vallée et à leurs parents. Le soutien de la Fondation PEP représente actuellement le 52,3% de nos produits. Pour marquer l'importance de ce soutien, nous avons proposé d'accueillir un représentant de la Fondation PEP au sein du Conseil de la Fondation IDEA et nos statuts seront adaptés dans ce sens en 2011.

Ensuite, fort de ce soutien confirmé et en tenant compte des effectifs terminant leur scolarité ces prochaines années, nous avons décidé et annoncé l'augmentation de nos indemnités d'un tiers dès le 3^{ème} trimestre 2010. Ceci a déjà impacté nos charges en 2010 d'environ 16,7%.

Enfin nous avons apporté en 2010 une aide record de 175'200,-Fr en augmentation de 32,13%. Sur les cinq dernières années, les indemnités versées ont passés de 78'630.-Fr à 175'200.-Fr par année, soit une hausse de 223%.

Indemnité de transport : Introduite dès août 2006 avec un montant de Fr.200,- /an puis augmentée à Fr.300,-/an dès août 2007, cette prestation a passé à 400.-Fr/an dès août 2010. Elle répond à un vrai besoin et nous avons pu aider 108 bénéficiaires durant l'année écoulée, ce qui représente une hausse de 45,9%. Rappelons que cette aide de 400.- Fr par an est destinée aux jeunes qui font les voyages chaque jour de leur domicile à la Vallée jusqu'à leur lieu d'études ou d'apprentissage, et ceci pour autant que leurs frais de transport soient supérieurs à 1'500,-Fr/an.

Indemnité de logement : Augmentée dès le 2^{ème} semestre 2007 à 150,- Fr/mois (450,- Fr par trimestre) cette indemnité a passé à 200.-Fr/mois (600,-Fr/trim.) dès le 1^{er} juillet dernier. Elle est destinée aux jeunes qui doivent prendre un logement hors de la Vallée pour poursuivre leur formation. Remarquons que ces deux aides ne peuvent pas être cumulées.

En 2010, nous avons octroyé au total 297 indemnités trimestrielles qui se répartissent comme suit : apprentis et apprenties totalisent 68 indemnités (-4) alors qu'étudiants et étudiantes contribuent pour 229 indemnités (+51). Les bénéficiaires sont au nombre de 107 (+10).

Comptes 2010

Le compte d'exploitation présente un total des produits de 191'023.60 Fr et des charges de 181'822.27 Fr ce qui dégage un bénéfice d'exploitation de 9'201.33 Fr. La différence de cours sur titres est de -12'963.85 Fr. en partie due à la chute de l'Euro en fin d'année; elle est atténuée par la dissolution de 10'000.- Fr. de la réserve pour fluctuations des titres et de change.

Le bénéfice net de l'exercice se monte donc à 6'237.48 Fr.

Les produits sont cette année en légère baisse, +0,33% pour les cotisations des communes et - 11.14% pour celles de la SIC ce qui est logique car ces cotisations sont liées à la population pour les communes et aux places de travail pour la SIC et que l'on prend les chiffres au 31 déc. de l'année antérieur soit au 31.12.2009 pour l'exercice 2010.

Les intérêts et produits des titres sont en augmentations de 31,51% à 11'167.60 Fr. ce qui représente un rendement moyen de nos titres de 2.38%.

La réserve pour fluctuation s/titres baisse à 50'000.- Fr suite à la dissolution effectuée, elle représente actuellement le 10,7% de la valeur de nos titres.

Nos frais généraux ont diminués de 10,4% l'an dernier et ne représentent que le 3,6% de nos charges.

Le total de notre bilan se monte à 578'081.17 Fr en légère baisse de 4'602.52 Fr. Il nous garanti le financement des indemnités en cas de gros problèmes pendant au minimum 2 à 3 ans.

Le Conseil de Fondation s'est réuni à 4 reprises l'an dernier pour analyser et accepter les demandes d'indemnités, modifier le montant des prestations et régler les affaires courantes.

Conseil de Fondation:

Le Conseil de Fondation était constitué comme suit en 2010:

M.	MEYLAN Pierre-André	Président	Délégué de la SIC
M.	BOURQUI Alain	Vice-président	SIC
M.	VULLIOUD Christian	Secrétaire	Municipalité du Chenit
Mme	BERNEY Janine	Membre	Municipalité de L'Abbaye
M.	MEYLAN Willy	Membre démissionnaire	Municipalité du Chenit
M.	MORAND Stives	Membre	Municipalité du Chenit
Mme	WALTHER Saphia	Membre	Municipalité du Lieu
M.	DUBOIS Jean-Philippe	Membre	SIC
Mme	AUBERT Monique	Caissière	(ne fait pas partie du Conseil)

Organe de révision :

SEF Société Fiduciaire SA à Lausanne

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier très chaleureusement les membres du Conseil pour leur participation active à nos séances. Je remercie également nos donateurs, soit les 3 Communes de la Vallée, les entreprises membres de la SIC ainsi que la Fondation Paul-Edouard PIGUET qui par leurs cotisations ou contributions nous permettent de poursuivre et d'améliorer notre action en faveur de la jeunesse de la Vallée.

Le Brassus, le 12 avril 2011

Fondation IDEA Vallée de Joux
Le Président: Pierre-André Meylan



Annexes :

- comptes 2010 établis par SEF Société Fiduciaire SA
- diagramme de la fortune, des bénéficiaires et des indemnités transport et logement versées depuis 1980
- diagramme des produits et charges 2010
- rapport de l'organe de révision sur le contrôle des comptes pour 2010 établi par SEF Société Fiduciaire SA

Distribution :

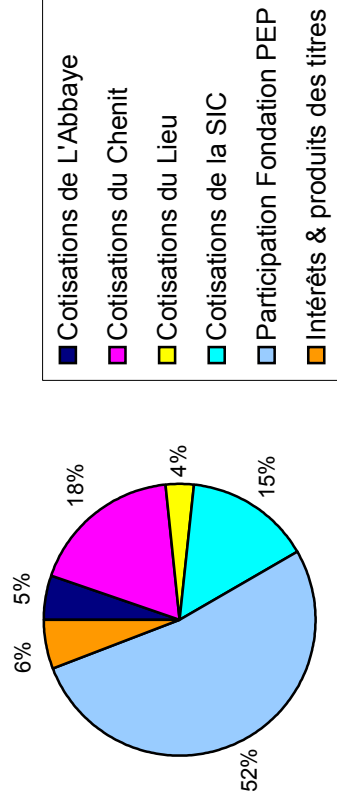
- aux Syndics des 3 Communes
- aux Présidents des Conseils communaux des 3 Communes
- au Président de la SIC
- au Président de la Fondation Paul-Edouard PIGUET
- au Département des finances, SAGEFI, Office d'autorité de surveillance des fondations
- aux membres du Conseil de Fondation
- à la caissière de la Fondation
- au caissier de la SIC
- au Directeur de l'ADAEV
- à la Préfecture du district du Jura-Nord-vaudois
- au Directeur du Centre scolaire de la Vallée
- au Directeur de l'ETVJ
- à la Justice de Paix des districts Jura-Nord-vaudois et du Gros-de-Vaud
- au correspondant du journal « La Région Nord vaudois » – M. Raynald Kunzi
- A la rédaction du journal « 24heures » à Yverdon-les-Bains
- à la Feuille d'Avis de la Vallée de Joux – M. Baudat

Fondation IDEA / Année 2010

Produits 2010

	SFr.	Var. % 09-10	Part en %
Cotisations de L'Abbaye	10'248.00	-1.2%	5.4%
Cotisations du Chenit	34'080.00	0.4%	17.8%
Cotisations du Lieu	6'752.00	2.2%	3.5%
Cotisations de la SIC	28'776.00	-11.1%	15.1%
Participation Fondation PEP	100'000.00	0.0%	52.3%
Intérêts & produits des titres	11'167.60	31.5%	5.8%
SFr.	191'023.60	-2.0%	100%

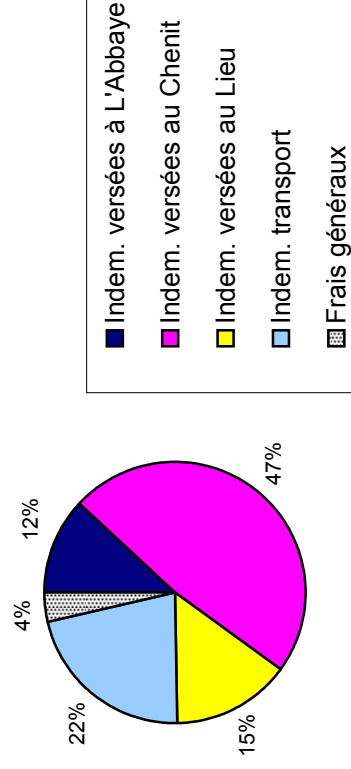
PRODUITS 2010



Charges 2010

	SFr.	Var. % 09-10	Part en %
Indem. versées à L'Abbaye	21'500.00	20.4%	11.8%
Indem. versées au Chenit	87'800.00	21.4%	48.3%
Indem. versées au Lieu	26'500.00	71.5%	14.6%
Indem. transport	39'400.00	45.9%	21.7%
Frais généraux	6'622.27	-10.2%	3.6%
SFr.	181'822.27	29.9%	100%

CHARGES 2010



Résultat 2010

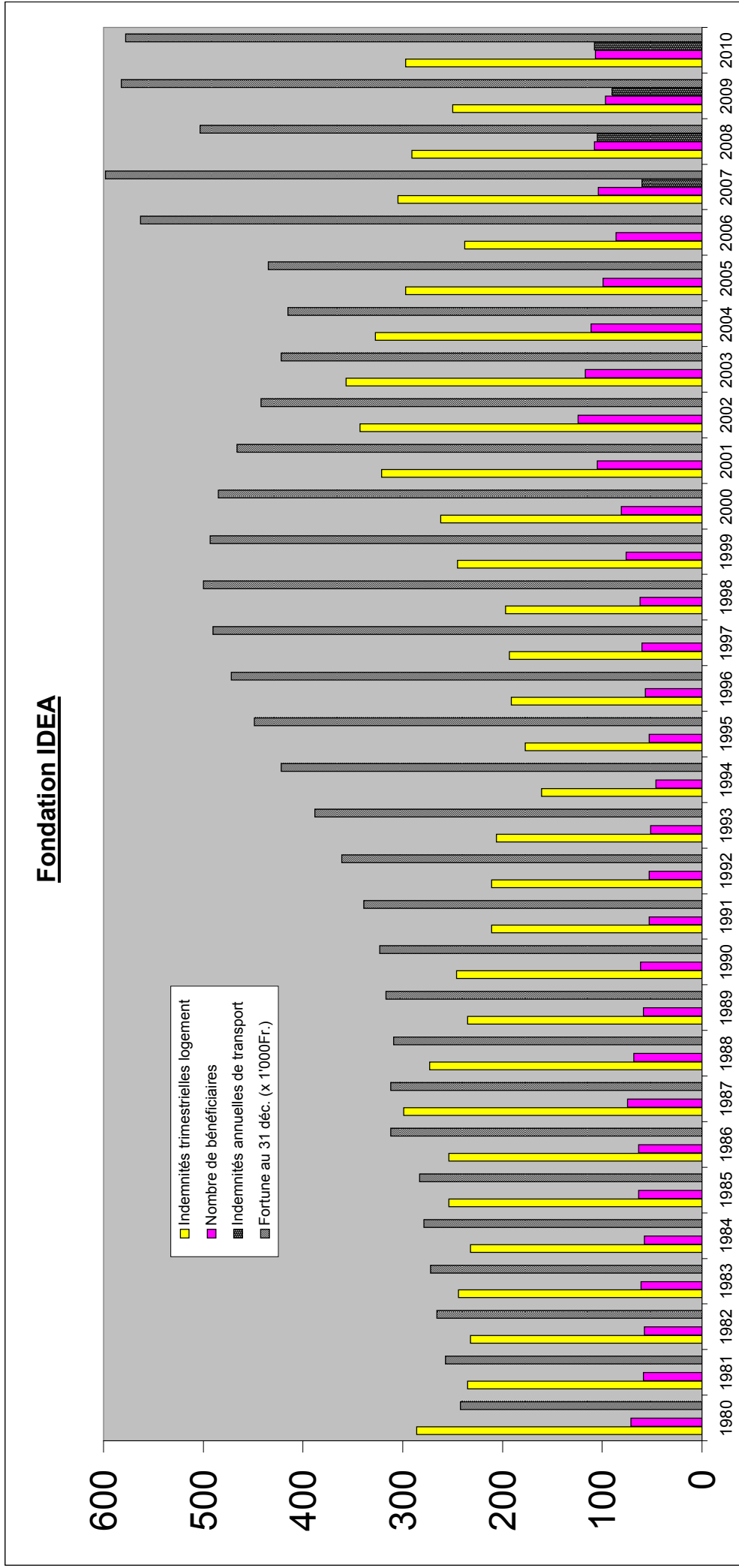
Produits	SFr. 382'047.20
Charges	SFr. 181'822.27
Exc.brut des produits(+)/charges(-)	SFr. 200'224.93
Différence de cours sur titres	SFr. -12'963.85
Dissol. prov.pour fluct.sur titres	SFr. 10'000.00
Exc.net des produits(+)/charges(-)	SFr. 197'261.08

Provision pour fluctuation sur titres
(à la fin de l'exercice)

SFr. 50'000.00

Fondation IDEA 1980 - 2010

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Indemnités trimestrielles logement	286	235	232	244	232	254	254	299	273	235	246	211	211	206	161	177	191	193	197	245	262	321	343	357	327.5	297	238	305	291	250	297	
Nombre de bénéficiaires	71.5	58.8	58	61	58	63.5	63.5	74.8	68.3	58.8	61.5	52.8	52.8	51.5	46	53	57	60	62	76	81	105	124	117	111	99	86	104	108	97	107	
Indemnités annuelles de transport	242	257	266	272	279	283	312	312	309	317	323	339	361	388	422	449	472	490	500	493	485	466	442	422	415	435	563	598	503	582	578	
Fortune au 31 déc. (x 1'000Fr.)																																



FONDS POUR INDEMNITES DE DEPLACEMENT ET DE RESIDENCE EN FAVEUR
DES ETUDIANTS ET APPRENTIS DE LA VALLEE DE JOUX LE CHENIT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	pour comparaison CHF
ACTIF		
ACTIF CIRCULANT		
CMV, compte placement No. 42 6.101.743.04	28'483.95	8'786.70
CMV, compte ordinaire No. 42 6.101.744.02	33'030.70	34'226.45
Banque Raiffeisen, compte épargne No. 16864.71	547.65	4'731.52
Banque Raiffeisen, compte épargne sociétaire No. 16864.47	44'084.55	39'109.20
AFC, impôt anticipé à récupérer	3'096.25	2'044.35
Actifs transitoires	0.00	2'100.00
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	109'243.10	90'998.22
ACTIF IMMOBILISE		
Titres	468'838.07	491'118.97
TOTAL DE L'ACTIF	578'081.17	582'117.19
PASSIF		
FONDS ETRANGERS A COURT TERME		
Provision pour différences de cours sur titres	50'000.00	60'000.00
Passifs transitoires	3'160.00	3'433.50
TOTAL DES FONDS ETRANGERS	53'160.00	63'433.50
FONDS PROPRES		
Capital au début de l'exercice	518'683.69	500'399.06
PROFITS ET PERTES		
Résultat de l'exercice (- perte / + bénéfice)	6'237.48	18'284.63
TOTAL DES FONDS PROPRES	524'921.17	518'683.69
TOTAL DU PASSIF	578'081.17	582'117.19

FONDS POUR INDEMNITES DE DEPLACEMENT ET DE RESIDENCE EN FAVEUR
DES ETUDIANTS ET APPRENTIS DE LA VALLEE DE JOUX LE CHENIT

COMpte DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 2010

	2010	2009
	CHF	pour comparaison CHF
PRODUITS		
Recettes		
Cotisations	79'856.00	83'296.00
Fondation Paul.-Ed. Piguët, participation	100'000.00	100'000.00
Frédéric Piguët, don	0.00	2'100.00
Intérêts actifs	769.90	895.40
Produits des titres	10'397.70	7'596.35
Produits extraordinaires	0.00	1'076.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	191'023.60	194'963.75
CHARGES		
Distribution et frais généraux		
Indemnités de logement	135'800.00	105'600.00
Indemnités de transport 2010/2011	28'000.00	0.00
Indemnités de transport 2009/2010	11'400.00	18'300.00
Indemnités de transport 2008/2009	0.00	8'700.00
Honoraires d'audit et de surveillance	2'812.00	2'700.00
Frais généraux	3'810.27	4'675.99
Total des charges d'exploitation	181'822.27	139'975.99
Résultat sur titres		
Différence de cours sur titres (- pertes)	-12'963.85	23'296.87
EXCEDENTS DE CHARGES (- perte) / DE PRODUITS (+bénéfice)	-3'762.52	78'284.63
Variation de la réserve		
./. Attribution à la provision pour différence de cours sur titres	0.00	-60'000.00
Utilisation de la provision pour différence de cours sur titres	10'000.00	0.00
TOTAL DES VARIATIONS	10'000.00	-60'000.00
EXCEDENTS DE CHARGES (- perte) / DE PRODUITS (+ bénéfice)	6'237.48	18'284.63

**FONDS POUR INDEMNITES DE DEPLACEMENT ET DE RESIDENCE EN FAVEUR
DES ETUDIANTS ET APPRENTIS DE LA VALLEE DE JOUX – LE CHENIT**

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la vérification des comptes du Fonds pour indemnités de déplacement et de résidence en faveur des étudiants et apprentis de la Vallée de Joux – le Chenit au 31 décembre 2010.

Nos travaux nous ont permis de constater que :

- Le bilan et le compte de pertes et profits sont conformes aux comptes du Fonds pour indemnités de déplacement et de résidence en faveur des étudiants et apprentis de la Vallée de Joux – Le Chenit.
- La comptabilité est tenue avec exactitude
- L'état de la fortune et des résultats répondent aux règles établies par la loi et les statuts pour les évaluations en matière de bilan.

La responsabilité de l'établissement de ces comptes, incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées.

Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes, ne font pas partie de ce contrôle.

Le total du bilan pour l'actif et le passif, s'élève à CHF 578'081,17. Le compte de pertes et profits ressort un bénéfice de CHF 6'237,48 pour l'exercice 2010 qui vient s'ajouter au solde reporté de l'exercice précédent de CHF 518'683,69 donnant ainsi, au 31 décembre 2010, un total de fonds propres de CHF 524'921,17.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice, ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 14 mars 2011

SEF SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

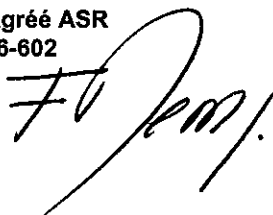
Etudes juridiques, fiscales et financières

F. DEMAGE

Réviseur agréé ASR

No 106-602

S. BLANC



Annexes : comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de pertes et profits
- Répartition du bénéfice au bilan
- Annexe